

**SEANCE DU 4 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 29 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

**Membres présents :**

M. Henri VOUILLON, Mme Françoise BAJARD, M. Gilles JONDET, Adjoint.  
Mme Blandine BERREZ, M. Philippe GAGET, Mme Véronique GUILLON, MM. Alain MICHON, Joël MORNAY, Mmes Valérie PIGUET, Christiane ROGIC.

**Membres absents excusés :**

- Mme Sylviane BAILLY                      pouvoir donné à M. Henri VOUILLON  
- M. Richard DE SANTIS  
- M. Stéphane DROUOT  
- Mme Fabiola RODRIGUEZ

Monsieur Henri VOUILLON a été élu, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018.

**CONSTRUCTION DU PMAE (Pôle Multi- Accueil Enfance) : CHOIX DE L'ARCHITECTE. 201902458**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel à candidatures a été lancé pour choisir un architecte qui sera chargé de la construction du PMAE (Pôle Multi- Accueil Enfance).

Après sélection, trois cabinets d'architectes ont été retenus : *SARL DIDIER PINTON ET ASSOCIES, CHAMBAUD, ROBIN ET ASSOCIES*. Chacun a proposé une esquisse selon un cahier des charges établi par les élus. Le 16 janvier 2019, chaque architecte a pu présenter et défendre son projet de vive voix.

Il ressort de cette audition, que le projet du cabinet *SARL DIDIER PINTON ET ASSOCIES* correspond le mieux aux attentes des élus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer le choix de l'architecte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE le choix du cabinet d'architecture *SARL DIDIER PINTON ET ASSOCIES* pour la construction du PMAE (Pôle Multi- Accueil Enfance).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la cabinet *SARL DIDIER PINTON ET ASSOCIES* pour un montant global de 62 150 € HT soit 74 580 € TTC.
- PRECISE que les deux autres candidats non retenus seront indemnisés 6 000 € TTC chacun conformément au règlement de la consultation.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

**DEMANDE DE SUBVENTION – APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2019 – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – PMAE (Pôle Multi- Accueil Enfance). 201902459**

La Commune de SANCÉ a décidé d'engager la réalisation d'un PMAE (Pôle Multi- Accueil Enfance) dans le périmètre du complexe scolaire (écoles maternelle et élémentaire) existant.

Ce PMAE (Pôle Multi- Accueil Enfance) est nécessaire pour organiser de manière plus efficiente les repas journaliers des écoliers, mais également pour organiser plus facilement et centraliser toutes les activités parascolaires. Ce nouvel équipement comprendra donc également des fonctions de garderie périscolaire et de centre de loisirs.

A titre indicatif, la capacité d'accueil total de l'établissement est de 180 enfants pour le restaurant scolaire sur 2 services, 65 enfants pour la garderie périscolaire et 30 enfants pour le centre de loisirs.

L'ouvrage sera intégré dans un environnement existant et une approche fine des accès et des contraintes topographiques sera apportée dans la conception de l'ouvrage.

L'enveloppe financière de la construction prévoit un coût prévisionnel des travaux, aménagements extérieurs compris de l'ordre de 600 000 € HT pour une surface construite de l'ordre de 352 m<sup>2</sup> utiles.

Le coût des travaux (phase 1) est estimé à 351 357.60 € HT €

La dépense sera prévue au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'Appel à Projets Départemental 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- SOLLICITE auprès du Département de Saône-et-Loire une subvention au titre de l'Appel à projets départemental 2019 - SERVICES DE PROXIMITE DU QUOTIDIEN - LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – RESTAURANTS SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES
- DEMANDE l'autorisation d'engager sans délai les dépenses sans préjuger de la décision attributive de la subvention.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

**FRAIS DE STAGES ET DE DEPLACEMENT DE MME CECILE BENOIT, DIRECTRICE DE L'EMMS (Ecole de Musique Municipale de Sancé).** 201902460

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que Madame Cécile BENOIT, professeur et directrice de l'Ecole Municipale de Musique de SANCÉ, doit effectuer des stages de professionnalisation (hors CNFPT) à Paris « Musique en jeux » les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2019 et « Le référent handicap en établissement d'enseignement artistique » les 13 et 14 mai 2019.

Ces stages entrent dans la politique de formation définie par le projet d'établissement de l'école musique 2015-2020 et la commune a bénéficié de subventions spécifiques pour le développement du département « Musique et handicap ».

Pour des raisons de délai, Madame Cécile BENOIT doit déjà s'acquitter des frais d'inscription des stages pour un montant total de 400 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE la participation de Mme Cécile BENOIT aux stages précités (hors CNFPT).
- DECIDE de rembourser à Mme Cécile BENOIT les frais d'inscription du stage « Musique en jeux » d'un montant de 200 € et ceux du stage « Le référent handicap en établissement d'enseignement artistique » d'un montant de 200 €.
- PRECISE que les frais de déplacement et d'hébergement liés à ces stages lui seront remboursés selon le barème officiel en vigueur ou sur présentation des factures acquittées.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

**AFFAIRES DIVERSES.**

- L'actualisation des tarifs 2019 du funérarium sera examinée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal
- La demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) est reportée du fait de l'absence d'un chiffrage précis du projet de PMAE (Pôle Multi- Accueil Enfance)
- La subvention « amendes de police » pour l'aménagement de la rue du Clos Pèlerin sera sollicitée dès que le projet sera approuvé et évalué.
- Plusieurs membres du Conseil Municipal déplorent que, lors de la cérémonie des vœux, les bénévoles de la médiathèque n'aient pas été assez mis en valeur contrairement à la Miss Val de Saône qui a reçu un bouquet de fleurs.